

REPUBLICQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union Discipline Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE CONSULTANTS AGREES EN VUE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES BENEFICIAIRES DU FONDS A COUTS PARTAGES

1. PRÉSENTATION DU FONDS À COÛTS PARTAGÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V). Le PDC2V a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il cible les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

A travers le PDC2V, le Gouvernement ivoirien adresse les problématiques de développement des chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole. De la production à la commercialisation en passant par la transformation et le transport de produits vivriers, le PDC2V intervient sur tous les maillons des chaînes de valeurs ciblées pour un développement coordonné de celles-ci. Pour l'atteinte de cet ultime résultat, le PDC2V met un accent particulier sur la problématique d'accès des acteurs à des financements adaptés à leurs besoins et aux réalités du sous-secteur.

En effet, l'accès limité au crédit constitue une contrainte de taille pour les acteurs des chaînes de valeurs vivrières et en particulier pour les producteurs et commerçants individuels, les coopératives, les groupements et les petites entreprises.

En réponse à cette contrainte, le PDC2V développe des mécanismes de financement spécifiques au sous-secteur en vue de faciliter l'accès au financement des acteurs et ainsi encourager l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur vivrières en Côte d'Ivoire.

L'un de ses instruments est le mécanisme de Fonds à Coûts Partagés (FCP) qui agit comme une prise de participation avec partage des risques dans les trois chaînes de valeur sélectionnées et les quatorze (14) régions ciblées par le projet. Opérationnellement, le FCP est un outil de financement qui consiste en des subventions finançant en partie, l'investissement et l'assistance technique nécessaires pour la mise en œuvre de l'activité du bénéficiaire. Une contribution étant attendue de la part de celui-ci.

A terme, le FCP vise au moins 400 acteurs individuels, groupements et coopératives, 150 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et 10 grandes entreprises exerçant dans les chaînes de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

L'accompagnement techniques des bénéficiaires dudit fonds doit être assuré par des expertises extérieures et sous la supervision des partenaires stratégiques du PDC2V. A cet effet, l'Unité de Coordination du PDC2V procède à la mise en place d'une base de données de consultants (individuels et cabinets) agréés.

2. OBJECTIFS DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'objectif général des missions d'assistance technique est d'apporter, aux bénéficiaires du fonds à coûts partagés, l'accompagnement nécessaire à la préparation et la mise en œuvre de leurs propositions de financement éligibles dans le domaine de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation des produits dans les chaînes de valeur manioc, aquaculture et maraichère.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Structurer les sous-projets en des plans d'affaires bancables/viables afin de faciliter le financement par les institutions financières ;
- Améliorer l'analyse du marché et le développement des produits, notamment les expéditions tests vers des marchés prometteurs, l'image de marque, les campagnes de publicité et les autres campagnes promotionnelles ;
- Fournir aux bénéficiaires un appui conseil dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs sous-projets ;
- Fournir des services de conseil visant à soutenir l'élaboration de contrats entre les exploitants agricoles et les épiceries.
- Faciliter la mise en œuvre des approches d'atténuation du climat et d'adaptation à ses effets ;
- Renforcer leurs capacités en matière de systèmes financiers et comptables ;
- Sélectionner des sites, des équipements, des procédés agricoles/industriels

et des bonnes pratiques industrielles/agricoles ;

- Gérer la sécurité sanitaire des aliments, et l'aide pour l'obtention de la certification de leurs produits ;
- Apporter un appui à la formalisation juridique et formelle des exploitants et/ou les porteurs de projets ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des sous-projets des bénéficiaires.

3. DESCRIPTION DES TÂCHES

3.1. ACCOMPAGNEMENT PRÉ-FINANCEMENT :

Tâche 1 : Sur la base du rapport du comité de sélection, faire le diagnostic complet du projet afin d'évaluer la pertinence du projet et les capacités du promoteur.

Tâche 2 : Evaluer les besoins de l'entreprise en se rendant sur le site d'exploitation pour constater l'avancement du projet et accompagner l'entreprise. Corriger les manquements identifiés lors du diagnostic suivant un plan de structuration défini afin de renforcer les capacités de gestion d'entreprise ;

Tâche 3 : Assister les entreprises à l'élaboration du plan d'affaires et apporter un appui à la mobilisation de sa contrepartie pour le financement de son sous-projet.

3.2. ACCOMPAGNEMENT POST-FINANCEMENT :

Tâche 1 : En plus de l'assistance-conseil, s'assurer de la bonne utilisation des ressources octroyées selon le plan d'affaires. Il s'agit d'accompagner le porteur de projet dans l'acquisition et l'installation du matériel et des biens d'investissement et la mise en œuvre opérationnelle des activités.

Tâche 2 : S'assurer du suivi des principes de gestion, aider à la formalisation d'outils de gestion adaptés et apporter les conseils nécessaires aux choix stratégiques de développement. Effectuer un suivi rigoureux de l'entreprise afin d'anticiper les éventuelles difficultés.

Tâche 3 : Transmettre mensuellement à l'Agence CI PME un rapport détaillé des prestations fournies aux porteurs de projet (structuration du projet, construction du plan d'affaires, formation, , mentorat).

4. PROFIL DES CONSULTANTS

La base de données de consultants agréés sera constituée de consultants individuels et de cabinets. Ces experts en charge d'apporter l'assistance technique aux bénéficiaires des sous-projets devront avoir une bonne connaissance des chaînes de valeurs agricoles promues par le PDC2V. Ils devront de manière spécifique disposer des qualifications et le profil suivants :

4.1. PROFIL DES CONSULTANTS INDIVIDUELS

4.1.1 EXPERT EN CHAÎNE DE VALEURS MARAICHÈRE

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Agroéconomie, développement rural ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la promotion des chaînes de valeurs maraichères ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions en matière d'appui aux filières maraichères et leurs acteurs dont au moins deux (02) dans le développement agricole : Analyse de chaînes de valeurs maraichères, relations d'affaires, appui à la mise en marché ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans l'élaboration des plans d'affaires, des comptes d'exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles,

4.1.2 EXPERT EN CHAÎNE DE VALEURS MANIOC

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Agroéconomie, développement rural ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la promotion de la chaîne de valeur manioc ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions en matière d'appui à la filière manioc et leurs acteurs dont au moins deux (02) dans le développement agricole : Analyse de la chaîne de valeur manioc, relations d'affaires, appui à la mise en marché ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans l'élaboration des plans d'affaires, des comptes d'exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles.

4.1.3 EXPERT EN CHAINES DE VALEURS AQUACOLE

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie, Agroéconomie, développement rural ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) années d'expérience dans le secteur agricole
- Avoir une expérience spécifique d'au moins cinq (5) années dans la promotion de la chaîne de valeur aquacole ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions en matière d'appui à la filière aquacole et leurs acteurs dont au moins deux (02) dans le développement agricole : Analyse de la chaîne de valeur aquacole, relations d'affaires, appui à la mise en marché ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans l'élaboration des plans d'affaires, des comptes d'exploitation ou de reconstruction des valeurs de matériels et outillage acquis pour les exploitants et/ou entreprises agricoles.

4.2. PROFIL DES CONSULTANTS FIRMES (CABINETS)

4.2.1 PROFIL DU CABINET

- Être légalement constitué ;
- Joindre la Preuve d'inscription au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) du cabinet ;
- Avoir au moins trois (3) années d'expériences confirmées et pertinentes dans le domaine de la structuration et l'accompagnement d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Avoir réalisé au moins une mission d'accompagnement au financement de PME par cohorte de 50 ;
- Avoir conduit ou participé à au moins deux (2) missions de structuration et accompagnement d'entreprise ou de Très Petites Entreprises ;
- Justifier d'au moins une (1) expérience dans l'accompagnement à la structuration des PME en Afrique de l'Ouest.

4.2.2 PROFIL DU PERSONNEL CLE NECESSAIRE POUR LA MISSION

Les consultants (firme ou cabinet) devront proposer une équipe, non limitative, d'au moins cinq (5) membres, composée d'un (1) :

- Chef de mission, Expert-comptable diplômé ;
- Expert en accompagnement financier ;
- Comptable sénior,
- Expert en développement des entreprises et
- Expert en structuration d'investissement agricole

➤ CHEF DE MISSION, EXPERT-COMPTABLE

Le chef de mission devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'expert-comptable (Bac+8) inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables d'un pays membre de l'UEMOA ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans le domaine de l'organisation, et de structuration d'entreprises ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions en accompagnement conseil et recherche de financement des organisations d'entreprises ;
- Avoir une (1) expérience dans le domaine bancaire et financement des entreprises en tant que Chef de mission.

➤ EXPERT EN GESTION FINANCIÈRE

L'Expert en gestion financière devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de Bac+ 5 en Comptabilité /Finance ou tout autre diplôme équivalent ;
- Au moins sept (7) ans d'expérience générale en comptabilité ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience en gestion financière ou en

gestion de crédits ;

- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'accompagnement pré et post financement de projets ;
- Avoir réaliser des études de faisabilité d'investissement d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir élaborer des plans de financement et d'accompagnement à la mise en œuvre d'au moins deux (2) projets ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) projets de mobilisation de ressources financières auprès de mécanismes classiques et/ou alternatifs ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions en accompagnement conseil et recherche de financement des organisations d'entreprises ;

➤ EXPERT EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

L'Expert en développement d'entreprises devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en gestion ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans la structuration et l'accompagnement des TPE ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions de structuration et d'accompagnement d'entreprise.
- Avoir au moins trois (3) années d'expériences à la rédaction de plans d'affaires et d'études de faisabilité technique des projets d'entreprise.

➤ EXPERT EN STRUCTURATION D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

L'Expert en en structuration d'investissement Agricole devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Niveau BAC+5 minimum en Agronomie ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans la structuration d'investissement des TPE/PME ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions de structuration de plan d'investissement de bénéficiaires dans le cadre d'un projet financé par un Partenaire Financier et Technique (PTF) ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission d'assistance à l'acquisition et l'implémentation des investissements ;
- Avoir réalisé au moins une (01) mission de suivi de l'exploitation des investissements.

➤ EXPERT EN MANAGEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum en agroéconomie, management des Organisations Professionnelles Agricoles ou autre discipline connexe ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au-moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion des organisations professionnelles agricoles, avoir une bonne maîtrise du contexte socio-économique de la côte d'ivoire, avoir animé en tant qu'acteur principal au moins cinq (5) sessions de formation des agriculteurs ou personnes adultes ;
- Avoir participé à au-moins trois (03) missions similaires ;

5. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats devront soumettre un dossier de candidature comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

➤ Pour les cabinets

- une lettre de candidature dûment signée ;
- une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) et de la Déclaration d'Existence Fiscale ;
- les références et expériences pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires justifiées par des attestations de bonne exécution ou tout document pertinent ;

➤ Pour les consultants individuels

- une lettre de candidature dûment signée ;
- un Curriculum vitae incluant les références et expériences pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en langue française et adressées au Coordonnateur du PDC2V **au plus tard le vendredi 23 juin 2023 à 16 heures 30 minutes**, sous pli fermé, **en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies)**, portant la suscription : « Candidature pour **la constitution d'une base de consultants agréés en vue de l'assistance technique des bénéficiaires du fonds a couts partagés** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat de l'UC-PDC2V sis à Cocody, Rue Canebière, non loin de l'Ambassade d'Italie.

01 BP 3726 Abidjan 01 / Mail : secretariat.pdc2v@gmail.com